

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

AVIS DE CONVOCATION

A Mesdames et Messieurs les Conseillers(ères)

Gilles Savard : 1505, rang Sainte-Mathilde, La Malbaie, G5A 2G1
Ferdinand Charest : 558, rue Saint-Raphaël, La Malbaie, G5A 2N7
Gaston Lavoie : 9, rue Desjardins, La Malbaie, G5A 1B2
Pierre-Paul Savard : 65, rue Le Courtois, La Malbaie, G5A 1K2
Blaise Lessard: 470, boul. Kane, La Malbaie, G5A 1L1
Francine Pilotte: 435, rang Saint-Joseph, La Malbaie, G5A 2A9
France Bouchard : 92, chemin Mailloux, La Malbaie, G5A 1G1
Philippe Harvey : 88, rue Principale, La Malbaie, G5A 2A4

AVIS SPECIAL vous est par les présentes, donné par la soussignée, Caroline Dion, Greffière de la Ville de La Malbaie, qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette municipalité, est convoquée par son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, pour être tenue au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le lundi 17 mai 2010, à 19 h 00 et qu'il sera pris en considération le sujet suivant :

- 1- Adoption première lecture du Règlement numéro 913-10 – Modifiant le Règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie;
- 2- Période de questions;
- 3- Levée de la séance.

Fait et donné à La Malbaie, ce 10^e jour du mois de mai deux mil dix.

Caroline Dion, Greffière

AVIS DE SIGNIFICATION

Je, soussignée, Caroline Dion, Greffière, certifie que j'ai signifié le 10 mai 2010, l'avis ci-dessus aux conseillères Mesdames Francine Pilotte et France Bouchard et Messieurs les conseillers Gilles Savard, Ferdinand Charest, Gaston Lavoie, Pierre-Paul Savard, Blaise Lessard en leur remettant à la séance régulière ledit avis et à Monsieur Philippe Harvey en la faisant livrer à domicile l'avis le 11 mai 2010, par Monsieur Michel Boulianne.

Donné à La Malbaie, ce 11^e jour du mois de mai deux mil dix.

Caroline Dion, Greffière

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

VILLE DE LA MALBAIE

Séance extraordinaire du 17 mai 2010

A une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de La Malbaie, dûment convoquée, tenue à 19 heures 00, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 17^e jour du mois de mai deux mil dix, à laquelle séance sont présents:

Mme Francine Pilote, Conseillère
Mme France Bouchard, Conseillère
M. Gilles Savard, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Gaston Lavoie, Conseiller
M. Pierre-Paul Savard, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller

Est absent :

M. Philippe Harvey, Conseiller

Séance à laquelle assistait aussi Madame Johanne G. Tremblay, Trésorière Directrice Générale Adjointe et Monsieur Yvan Fortin Directeur Général.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur la Mairesse, Madame Lise Lapointe, il a été adopté ce qui suit:

La Présidente demande un moment de silence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par la Loi;

EN CONSÉQUENCE, la séance est déclarée dûment convoquée et ouverte.

**1 – ADOPTION DU RÈGLEMENT No 913-10 – MODIFIANT CERTAINES
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 757-02**

1^{re} LECTURE

RÉSOLUTION 179-05-10

ATTENDU QUE Madame La Mairesse a fait lecture dudit Règlement numéro 913-10, modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, première lecture;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par le Conseiller Gaston Lavoie, à une séance antérieure de ce Conseil, le 10 mai 2010, résolution No 148-05-10;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Gilles Savard, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Conseil adopte le Règlement No 913-10 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, afin d'autoriser les usages spécifiques 6516 (sanatorium, maison de convalescence et maison de repos) et 6519 (autres services médicaux et de santé) dans les zones Ha-316 et Ru-215 (extractive) dans la zone Ru-207.

Déclaration du Directeur Général et/ou de la Présidente concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du Règlement No 913-10 – 1^{re} lecture

Le Règlement No 913-10 a pour objet d'autoriser les usages spécifiques 6516 (sanatorium, maison de convalescence et maison de repos) et 6519 (autres services médicaux et de santé) dans les zones Ha-316 et Ru-215 (extractive) dans la zone Ru-207.

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur, ce règlement ne contient aucuns frais additionnels pour le contribuable.

2-PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue . Aucune question.

3- LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION 180-05-10

PROPOSÉ par la Conseillère Francine Pilotte, appuyé par le Conseiller Ferdinand Charest et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 19 h 08.

Lise Lapointe, Mairesse

Yvan Fortin, Directeur Général